

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.92 Création d'un Sanctuaire marin pour petits et grands Cétacés dans la mer des Ligures, Méditerranée occidentale

PRENANT ACTE de l'importance que représente l'espace marin de la mer des Ligures pour assurer la protection des petits et grands Cétacés;

PRENANT ACTE EN OUTRE de la volonté exprimée par les Gouvernements français, italien et monégasque de créer un Sanctuaire marin pour petits et grands Cétacés (Réserve Pélagos), dans la déclaration de création qu'ils ont signée le 22 mars 1993 à Bruxelles;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

RECOMMANDE aux gouvernements concernés et à l'ensemble de la communauté internationale de traduire dans les faits la volonté ainsi exprimée en vue de la protection de cette zone et de ces espèces en déclarant officielle la création de ce sanctuaire et en engageant les procédures nécessaires pour le faire évoluer vers une réserve marine de la Méditerranée occidentale.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.